Le travail de proséminaire - Le travail de séminaire

Le travail de proséminaire ou de séminaire est un exercice par lequel un étudiant présente une problématique juridique à laquelle il répond par une démonstration. C'est un exercice logique d'analyse et de synthèse qui utilise la méthode d'argumentation juridique. Pour monter cette argumentation, il faudra effectuer des recherches, puis organiser ces connaissances de façon logique, montrer l'aptitude à présenter, organiser, utiliser, ordonner et démontrer. Il ne suffit pas d'être documenté sur une question, il faut encore savoir utiliser les documents pour donner la solution à un problème donné. Il est nécessaire de rédiger un exposé complet, clair, ordonné et savant.

Comment procéder ? En suivant point par point les différentes étapes :

- Lire le sujet

Il faut s'attacher à bien comprendre le sujet à traiter. Ce point paraît évident, mais il ne faut pas sauter cette étape sous peine de risquer le hors-sujet. Lire un sujet répond à des exigences propres.

- ✓ Analyser les mots utilisés (singulier/pluriel, question/négation/interrogation, conjonctions qui opposent, comparent, associent…).
- ✓ Définir les mots dans leur sens juridique.
- ✓ Les mettre en relation entre eux.
- ✓ Situer le sujet dans l'ordonnancement juridique.
- ✓ Se poser les questions : qui, quoi, où, comment, pourquoi.
- ✓ Noter les mots clefs qui découlent du sujet.
- ✓ Noter tous les aspects à étudier. Eliminer ce qui est hors du sujet. C'est la délimitation du sujet. Vous avez ici une certaine liberté de manœuvre. Bien sûr, il y a des questions qui seront naturellement éliminées. Bien sûr, aussi, il ne faut pas en retrancher d'autres arbitrairement. Mais, malgré tout, la délimitation du sujet, sa définition, sa construction, vous appartiennent pour une large part. Votre sensibilité pourra s'exprimer dans la façon de mettre l'accent sur tel aspect plutôt que sur tel autre, de voir dans le sujet tel enjeu, tel intérêt plutôt que tel autre. Un sujet identique peut-être traité de façon très différente par deux personnes différentes. Par exemple : le droit de vote des femmes, est-il une conquête sociale ou un changement institutionnel ? En fonction de l'approche choisie, on insistera sur le contexte général de libération des femmes et on présentera le sujet depuis le but atteint (en d'autres termes à partir d'aujourd'hui), ou alors on expliquera davantage les raisons d'être et le fonctionnement du système de suffrage masculin et on développera le sujet en prenant appui sur cette réalité (en d'autres termes en partant du passé). Personnellement, je privilégie toujours l'angle qui permet le mieux de mettre en question le sujet, de ne pas l'accepter pour acquis (donc, en l'espèce, la deuxième façon de faire : essayer de comprendre au lieu de condamner d'office, dépasser les problématiques actuelles pour retrouver le goût, l'odeur, le ton de l'époque, rester capable de discerner ce qui, dans l'évolution qui a eu lieu, était inévitable, comme déterminé d'avance, et ce qui

constitue un « plus », le résultat d'une volonté, la conséquence d'une occasion saisie, et ainsi rester capable aussi de s'émerveiller devant les événements).

- Recherches

Une fois le sujet délimité, vient la phase du rassemblement de la matière du travail.

- ✓ Recopier le sujet sur une feuille de papier, et le garder sans cesse sous les yeux. Pour chaque texte de loi, article de doctrine, décision de jurisprudence, relire le sujet et s'interroger sur l'opportunité de retenir ou de rejeter le texte, l'article ou la décision. Ce point, très important, permet de ne pas s'égarer dans du hors-sujet. On trie les connaissances pour ne garder que les informations pertinentes. Il faut être suffisamment exhaustif pour ne pas passer à côté d'un aspect important du sujet, et suffisamment rigoureux pour ne pas tomber dans l'exposé descriptif d'un morceau de cours détaché du sujet. **Présenter le droit en général n'intéresse pas le lecteur s'il déborde le sujet.**
  Il faut procéder comme un juriste qui expose des faits puis cherche quel droit va s'appliquer, de quelle façon et dans quelles limites. Ceci est le raisonnement juridique.
- ✓ Chercher un article ou un cours succinct et concis sur la question pour comprendre le contenu et l'enjeu du sujet.
- ✓ Commencer les recherches. Il faut étudier la question en elle-même, l'historique, les tenants et aboutissants, les critiques, les réformes. On recherche la législation, les travaux préparatoires, la jurisprudence, la doctrine.
- ✓ Au fur et à mesure des recherches, dresser une liste des idées abordées. Un article de doctrine peut traiter plusieurs idées, il faut toutes les noter sur la liste.

- Bibliographie

- ✓ Il n'y a pas de règle au sujet du nombre d'ouvrage. Tout dépend du sujet choisi.
- ✓ Il n'y a pas de règle d'équilibre entre les ouvrages et les articles. Il existe des sujets pour lesquels très peu de livres ont été écrits, mais qui comportent une foule d'article, et inversement.
- ✓ Elaborer la bibliographie en classant les documents : sources ou textes de loi, jurisprudence, puis doctrine.
- ✓ Un conseil (d'expérience personnelle !) : établir la bibliographie au fur et à mesure des recherches.

- Organisation des idées

Le matériel a été collecté, il a été lu, étudié, analysé, une liste des différents points à étudier a été dressée. Vient alors la phase d'organisation. **Cette phase ne peut débuter qu'après avoir terminé le travail de recherches.**

- ✓ Reprendre la liste des idées relevées lors des recherches.
- ✓ Dégager deux idées, lesquelles vont se diviser en deux. On peut aussi partir de quatre idées (ce seront les quatre sous-parties), puis les regrouper par deux pour obtenir deux

parties. La division binaire répond à une démarche simple de la pensée. **On peut accepter une division ternaire, mais en aucun cas avoir plus de trois parties.**

- ✓ Laisser en suspens les idées qui ne peuvent appartenir à aucun groupe. Elles seront traitées plus tard.

L'organisation des idées constitue l'assise du travail. Elle doit être naturelle, adopter un ordre logique pour faciliter les transitions entre les différentes parties de l'exposé.

Les titres ne doivent pas contenir de verbe conjugué. Ils doivent être adaptés au sujet, être explicites, clairs et concis, étoffés d'adjectifs qualificatifs. Il faut essayer de reprendre au maximum les termes du sujet dans les intitulés des parties, c'est le signe que le sujet a bien été traité et que le hors-sujet a été évité.

Remarque 1 : Avec cette méthode, il est impossible de faire un mauvais plan de comparaison ou un mauvais plan historique, parce que ce sont les thèmes qui vont déterminer le plan.

Remarque 2 : Il n'est pas possible non plus de traiter une même idée en deux points du travail. Il est impossible de se répéter.

Remarque 3 : Il reste de la matière pour l'introduction, ce sont les idées laissées en suspens. Toutes ne conviendront pas, mais elles y ont souvent leur place.

- Plan

Si tout le travail a été bien fait, le plan est prêt : deux parties et deux sous-parties. Il faut encore les classer de façon logique pour le bien de la démonstration. La distribution du plan doit suivre un cheminement logique et cohérent et non contradictoire.

Introduction

I. Titre 1
   A. Sous-titre 1
   B. Sous-titre 2
II. Titre 2
   A. Sous-titre 1
   B. Sous-titre 2

Conclusion

L'introduction et la conclusion ne comportent pas de numérotation. Elles se situent avant et après le plan.

Ce qu'il ne faut pas faire :
I. Introduction
II. Titre du I
III. Titre du II
IV. Conclusion

Votre plan doit être :

- **Adéquat** : les parties doivent répondre à la question posée (c'est-à-dire à votre analyse et à votre délimitation du sujet, v. *supra*), en se répondant, en se complétant ou en s'opposant l'une l'autre.
- **Cohérent** : chaque idée doit bien faire partie de l'idée plus générale dans laquelle elle s'inscrit.
- **Équilibré** : les deux parties, tout comme les développements internes à chaque partie, doivent être d'une (plus ou moins) égale longueur et d'une (parfaitement) égale importance.

De nombreux étudiants exposent les règles de droit de façon générale, comme un cours, puis l'appliquent aux faits. En conséquence, les règles de droit toutes théoriques dépassent le cadre du sujet. Or il faut procéder comme un juriste, exposer les faits, puis chercher quel droit peut s'appliquer, de quelles façons et dans quelles limites. C'est le propre du raisonnement juridique. Ce point est essentiel. Un cours décrit les règles de droit. On y explique une matière, on en présente les éléments, les uns après les autres. C'est l'approche pédagogique. Souvent, il n'y a aucune problématique et le plan est déséquilibré. La forme est entièrement soumise à la clarté de l'exposé. À l'opposé, un travail de recherche expose des idées. Il les cerne, il les met en valeur, il les rend convaincantes. C'est l'approche scientifique. Les règles de droit ne sont que les moyens de porter les idées. La problématique sculpte l'idée. Le plan la fait tourner, pour la présenter sous ses différentes facettes. La forme reflète la simplicité à laquelle l'analyse a réduit l'idée, aussi complexe soit-elle. Un travail de recherche prend appui sur le cours et sur les manuels pour s'élancer plus loin, plus haut.

Il existe de mauvais plans.

- ✓ Les plans qui se subdivisent en plus de trois parties. Ce sont des travaux qui juxtaposent les idées et qui ne démontrent rien. Un plan en six parties est mal organisé. On ne demande pas une compilation, mais une argumentation.
- ✓ Les plans de comparaison qui traitent des deux points successivement. Ce sont en réalité deux dissertations juxtaposées et en aucun cas un travail de comparaison. Si le plan a été établi sur la base des thèmes trouvés, ce sont les thèmes qui détermineront le plan de telle sorte qu'il y aura un vrai exposé des similitudes ou des différences.

Les plans suivants sont à proscrire :

- ✓ Textes de lois – Application des lois au sujet
- ✓ Première moitié du sujet – Deuxième moitié du sujet
- ✓ En droit – Mon opinion (celle-ci peut et doit émailler tout le séminaire)
- ✓ Définition – Statut
- ✓ Fonction – Compétence

Attention : les plans utilisés en cours par les professeurs sont des plans pédagogiques qui permettent à l'étudiant d'entrer dans la matière et de la comprendre (v. *supra*). Ce ne sont pas des plans de proséminaires, de congrès ou d'articles de revues. Les prendre pour modèle n'est donc pas adéquat.

Il existe des bons plans.

- ✓ Les parties répondent à la question posée, se répondent et se complètent ou s'opposent.
- ✓ Tout est cohérent, chaque idée fait partie de l'idée plus générale.
- ✓ Les parties sont équilibrées, ainsi que les sous-parties. Elles ont des longueurs équivalentes et une égale importance en terme de contenu.

Attention : les plans de sujets historiques peuvent ou non être chronologiques. Une pure présentation linéaire évidemment n'est pas suffisante, car on retombe ainsi dans un exposé façon cours. Mais il est parfois possible de trouver une charnière chronologique, un moment à partir duquel les choses se dénouent (ou, au contraire, se nouent) et qui, à lui seul, rend compte de la problématique du sujet. À l'inverse, le plan non chronologique comporte toujours le risque de redites ou d'annonces. Or, il ne faut bien sûr pas se répéter. Si on en a besoin pour être complet, c'est que le plan n'est pas bien. Il ne faut pas non plus avoir besoin, pour rendre compréhensible tel passage, d'expliquer provisoirement des choses, alors qu'il faudra de toute façon y revenir plus tard. Là encore, si on se trouve dans ce cas, c'est que le plan ne va pas. Ce genre de balbutiements est à proscrire absolument. C'est là toute la difficulté d'un plan thématique en histoire.

- Introduction

Normalement, l'introduction se rédige à la fin du travail. Certains la rédigent au début, mais la corrigent à la fin. Chacun trouve sa propre méthode, il n'y a pas de règle fixe.

L'introduction doit respecter six étapes. Elle ne peut se limiter à quelques lignes qui présentent le plan, elle peut largement se développer sur trois pages.

- ✓ L'introduction s'ouvre avec une accroche qui montre l'intérêt du sujet (nouveauté, changement de jurisprudence, doctrine controversée, citation, sujet d'actualité…). Il s'agit d'éveiller l'attention du lecteur par une phrase mettant en exergue l'intérêt du sujet et de manière générale l'angle sous lequel la problématique sera traitée.
- ✓ Il faut ensuite lier l'accroche au sujet pour se mettre dans le contexte : « En effet… ». A ce stade, on démontre qu'on a compris le sujet en le reformulant et en le resserrant. C'est ici qu'on peut se permettre le rappel de certaines idées générales, à partir desquelles on s'engagera dans des voies de plus en plus étroites, des questions de plus en plus spécifiques pour aboutir au sujet véritable. On a coutume de dire à ce propos qu'une introduction est comme un entonnoir. Vous pouvez aussi songer à un alambic qui distille la thématique générale pour en recueillir les idées particulières. (Ou à un torchon que vous tordez pour passer les fruits et en extraire le suc. En définitive, cela dépend de votre âge et de votre goût...).
- ✓ Définir les termes du sujet dans leur sens juridique. Il ne faut pas juxtaposer les définitions, mais les relier entre elles, elles doivent découler naturellement les unes des autres. Les définitions, mêmes longues doivent être placées dans l'introduction et non dans le développement, parce que le lecteur n'est pas sensé connaître le sujet, il serait perdu sans elles. Par ailleurs, la définition donnée au milieu de la dissertation rompt le fil de l'exposé.
- ✓ Une fois que le sujet est délimité, il faut montrer son intérêt. Ce peut être un intérêt purement juridique ou politique, mais également historique, d'actualité. C'est ici que

peuvent aussi trouver leur place certains éléments non retenus dans les développements, mais qui devront être mentionnés dans l'introduction car ils sont nécessaires à la compréhension du sujet.

- ✓ Cette façon de faire permet logiquement de poser le problème, de définir le propos du travail et ce qui sera démontré. Logiquement, la problématique est formulée sous forme interrogative et en une phrase : « Il convient de se demander dans quelle mesure… ».
- ✓ Cela mènera nécessairement à l'annonce du plan. Un proséminaire n'est pas une improvisation, mais une œuvre réfléchie. Il faut absolument savoir où l'on va, et en informer le lecteur. Il faudra présenter les deux parties du travail en mettant un lien logique entre elles. La formule scolaire ». Dans un premier temps nous verrons… puis dans un second temps nous verrons… » n'est pas adéquate. L'annonce de plan doit être naturelle, plus subtile : « […] (I), ce qui a pour conséquence […] (II) ». Cette présentation doit être brève et fluide.
  On ne présente pas les sous-parties à ce stade.

- Corps de la dissertation

Le développement doit rendre la lecture de l'exposé aussi agréable que possible.

- ✓ Le plan doit être apparent.
- ✓ Il faut faire des annonces de plan pour présenter les sous-parties (A et B). Là encore, par une présentation brève et fluide.
- ✓ Les propos doivent être illustrés par des exemples démontrant la pertinence de l'argumentation.
- ✓ Il est nécessaire que toutes les idées se rattachent les unes aux autres de façon logique et cohérente. **Il faut donc soigner les transitions pour qu'apparaisse la maîtrise d'un raisonnement logique et structuré.**
- ✓ A la fin de chaque sous-partie, une phrase conclusive va servir à annoncer la partie suivante. Il s'agit d'un rappel (en quelques mots) de ce qui vient d'être développé pour annoncer la section qui suit. Ce n'est pas une simple annonce, mais une partie intégrante du raisonnement qui évite un exposé trop saccadé.

Voilà ce que vous devez obtenir avant de débuter la rédaction. C'est le document que vous pouvez envoyer à la chaire avant d'entreprendre la rédaction pour avoir l'accord du Professeur.

Introduction

Se termine par l'annonce de plan (les deux titres uniquement, pas les sous-parties)

I. Titre 1

Annonce de plan des sous-parties

A. Sous-titre 1

- ✓ Idée 1
- ✓ Idée 2
- ✓ Idée 3

Transition : une phrase conclusive qui explique comment on passe du sous-titre 1 au sous-titre 2

B. Sous-titre 2
- ✓ Idée 1
- ✓ Idée 2
- ✓ Idée 3

Transition : une phrase conclusive qui explique comment on passe du titre 1 au titre 2

II. Titre 2

Annonce de plan des sous-parties

A. Sous-titre 1
- ✓ Idée 1
- ✓ Idée 2
- ✓ Idée 3

Transition : une phrase conclusive qui explique comment on passe du sous-titre 1 au sous-titre 2

B. Sous-titre 2
- ✓ Idée 1
- ✓ Idée 2
- ✓ Idée 3

Conclusion

- La rédaction

Chaque sous-partie doit comprendre plusieurs paragraphes correspondants au développement de votre dissertation. Ces subdivisions doivent former un ensemble cohérent. Chaque paragraphe peut se décomposer en quatre étapes : l'idée (celle qui guide la démonstration), l'argument (explicitation de la démonstration à l'aide d'arguments juridiques), l'illustration (exemples qui viennent montrer la pertinence de l'argumentation) et la mise en perspective (il s'agit de formuler des hypothèses pour l'avenir, porter une appréciation critique sur le sujet).

La clarté est indispensable, elle s'accommode mal de la longueur d'une phrase. Il n'est pas possible de prendre trois citations et les compiler pour n'en faire qu'une, sinon on obtient un chaos. Les phrases doivent être convenablement construites, pas trop longues. Il faut mettre les idées en ordre et ne jamais revenir sur une idée déjà traitée.

Il ne faut pas craindre de recourir au dictionnaire pour vérifier le sens de certains mots ainsi que la grammaire. Il faudra que le travail soit dépourvu de coquilles et de fautes, que celles-ci soient d'orthographe, de grammaire, de syntaxe ou de langue. Cette exigence vaut également pour les travaux réalisés dans le cadre de la mention bilingue.

La langue française est subtile, il existe des règles grammaticales. Les utiliser permet au lecteur une facilité de lecture et de compréhension. Il existe notamment des règles de concordance des temps.

- Conclusion

La conclusion complète le travail, résume en quelques phrases le sujet et les réponses aux questions posées. Ce n'est pas une reprise du plan. Elle peut contenir quelques aperçus originaux (appréciation actuelle de la question, comparaison avec d'autres problèmes du

même ordre), elle peut ouvrir vers un problème d'actualité ou un autre aspect du sujet. Si vous tenez à donner votre avis sur la question, c'est ici que vous pouvez le faire. Mais, normalement, si votre analyse et votre problématique sont bien faites, vous n'en aurez pas besoin : c'est tout le travail qui aura reflété votre position ! Dans tous les cas, elle doit être soignée. L'étudiant prend congé du correcteur : si sa conclusion est brillante, elle peut faire oublier quelques faiblesses.